



DEMANDE DE DRAGAGE DE LA RIVIÈRE SYDENHAM (ONTARIO) POUVANT AVOIR DES RÉPERCUSSIONS POUR LES ESPÈCES DE MOULES EN VOIE DE DISPARITION

Contexte

L'habitat du poisson – Secteur des Grands Lacs de l'Ontario, a reçu une demande pour l'autorisation d'un projet qui comprend une activité de dragage dans la rivière Sydenham près de Wallaceberg. Le promoteur de projet a demandé l'autorisation d'effectuer un dragage afin de permettre l'accès pour les barges aux installations d'amarrage. Le secteur est assujéti à l'envasement, ce qui entrave les mouvements des barges.

Les sciences et la gestion de l'habitat ont mis au point un outil cartographique pour le Sud de l'Ontario identifiant les cours d'eau où il est probable que les moules soient en voie de disparition selon les registres d'occurrence connue et les caractéristiques de l'habitat. La rivière Sydenham près de Wallaceberg a été identifiée comme l'un de ces cours d'eau. Il existe à cet endroit un risque pour les espèces suivantes : l'obovarie ronde (*Obovaria subrotunda*), le ptychobranche réniforme (*Ptychobranchus fasciolaris*), la dysnomie ventrue jaune (*Epioblasma torulosa rangiana*), l'épioblasme tricorne (*Epioblasma triquetra*), le pleurobème écalarte (*Pleurobema sintoxia*), la villeuse haricot (*Villosa fabalis*), la mulette du Necturus (*Simpsonaias ambigua*) et la lampsile fasciolée (*Lampsilis fasciola*). La situation de l'obovarie ronde est particulièrement préoccupante, puisqu'il y a seulement deux populations connues au Canada, dont l'une dans la rivière Sydenham inférieure. Toutes les espèces sont énumérées en tant qu'espèces en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP).

Des ateliers sur les dommages acceptables pour les espèces d'eau en péril ont eu lieu en 2005 et 2006 dans la Région du Centre et de l'Arctique (MPO 2006). Les évaluations des dommages acceptables sont en préparation pour les espèces de moules en péril en Ontario. Suite aux réunions, on élabore des outils pour les biologistes de l'habitat du poisson et d'autres pour prendre des décisions à l'égard des dommages acceptables pour les espèces d'eau douce en péril. Ces outils, notamment ceux applicables aux espèces de moules en Ontario, ne sont pas finalisés. Jusqu'à ce que les outils ou les cadres pour évaluer et atténuer le risque et les dommages pour les espèces aquatiques d'eau douce soient disponibles, un avis scientifique est demandé pour les projets qui ont le potentiel d'avoir des répercussions sur les espèces en péril.

En vertu des articles 32 et 33 de la LEP, tuer, nuire, harceler, capturer ou prendre un individu des espèces énumérées qui est disparu du pays, en voie de disparition ou menacé représente une infraction. Des stratégies de rétablissement ont été mises au point pour chacune des espèces de moules en voie de disparition.

L'habitat du poisson demande des conseils aux Sciences quant à la meilleure manière de procéder à l'examen d'un projet ayant le potentiel d'avoir des répercussions sur les espèces énumérées dans la LEP. L'évaluation devrait comprendre les recommandations pour les mesures afin d'éviter ou de réduire les effets nuisibles si le projet se poursuit. Le plan du projet exige l'examen des Sciences afin d'assurer qu'il respecte les stratégies de rétablissement et

n'ait pas de répercussions nuisibles sur toute espèce en voie de disparition. Les interdictions de la LEP s'appliquent toujours et les permis de la LEP peuvent être requis si le projet se poursuit.

Analyse et réponse

L'utilisation de l'outil cartographique a indiqué qu'il y a un potentiel pour les espèces en voie de disparition à l'endroit où le dragage proposé doit se produire. Sans des relevés ou des détails supplémentaires à l'égard de l'habitat (le substrat) présent sur le site, on assume qu'il y aura un risque pour les espèces en voie de disparition.

1.0. Puisque la proposition du dragage est une conséquence à l'envasement très marqué, le substrat du secteur peut ne pas convenir à la survie des moules. Un relevé sur le substrat du secteur où le dragage se produirait, en utilisant les carottes de sédiments, permettrait de fournir les données nécessaires pour déterminer si le secteur avait des conditions convenables pour la survie des moules. Si le promoteur de projet a entrepris et rapporté les résultats d'un relevé sur le substrat du secteur, les résultats permettraient de déterminer s'il y a toujours un risque pour les espèces en voie de disparition dans le secteur. Tout rapport nécessiterait un examen des Sciences afin d'assurer que les conclusions étaient bonnes scientifiquement.

- a. Si l'échantillon de carotte a indiqué que l'habitat ne convient pas à la survie des moules, le projet pourrait être poursuivi sans délai supplémentaire.
- b. Si les carottes ont confirmé la présence de l'habitat convenable pour les moules, il serait nécessaire (2.0) de transférer les moules du site. Si l'échantillon de carotte a déterminé le secteur dans des endroits avec des conditions convenables et non convenables pour la survie des moules, le transfert serait nécessaire dans les secteurs où les conditions sont convenables.

2.0. Pour que le projet se poursuive, un transfert pourrait être effectué par le promoteur de projet afin d'enlever toutes les moules du site du projet et de les transférer dans un secteur qui n'est pas affecté par le projet. Un transfert devrait suivre les pratiques standards définies dans la version provisoire du « *Protocole pour la détection et le transfert des espèces de moules en péril dans le secteur de l'Ontario et des Grands Lacs (SOGL)* ». Un permis de la LEP serait nécessaire pour effectuer le transfert.

Conclusions

L'évaluation des demandes pour les incidences de perturbations de l'habitat est examinée cas par cas. Les conditions présentes aux sites où les perturbations sont proposées varient et le potentiel de nuire aux espèces de LEP diffère dépendamment des espèces en question et de l'activité proposée. D'après l'outil cartographique mis au point par les Sciences et la Gestion de l'habitat¹, le secteur où le dragage est proposé a le potentiel d'avoir des répercussions négatives sur les espèces de moules en voie de disparition. Pour cette proposition, le dragage de la rivière Sydenham près de Wallaceberg, une voie à suivre a été définie afin de permettre l'évaluation de déterminer si les conditions sont convenables ou non pour les moules qui habitent dans le secteur, et, si c'est le cas, une voie à suivre appropriée permettra d'assurer que les moules ne sont pas affectées négativement. Cet avis est consistant avec l'intention de l'Évaluation des dommages acceptables (en prép.) pour les espèces concernées.

¹ La mention « Gestion des pêches » a été remplacée par « Gestion de l'habitat » (Mars 2007)

Collaborateurs

Sciences

Todd Morris, biologiste de recherche, LEP, et spécialiste des mollusques

Nick Mandrak, chercheur scientifique, LEP

Kathleen Martin, Centre des avis scientifiques

Habitat du poisson

Debbie Ming, coordinatrice des sciences et de la technologie, Secteur de l'Ontario et des Grands Lacs

Dana Boyter, biologiste de l'habitat du poisson, Secteur de l'Ontario et des Grands Lacs

Approuvé par

Michelle Wheatley, directrice régionale des sciences, Région du Centre et de l'Arctique

Scott Millard, gestionnaire de division, Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques

Sources de renseignements

MPO, 2006. Ateliers d'évaluation des dommages acceptables pour les espèces en péril d'eau douce dans la Région du Centre et de l'Arctique; les 18 et 19 octobre 2005, les 8 et 9 février 2006 et les 13 et 14 février 2006. MPO, Secrétariat canadien de consultation scientifique, Proceed. Ser. 2006/026.

Ce rapport est disponible auprès du :

Centre des avis scientifiques (CAS)
Région du Centre et de l'Arctique
Pêches et Océans Canada
501 University Crescent,
Winnipeg, Manitoba, Canada
R3T 2N6

Téléphone : (204) 983-5131

Télécopieur : (204) 984-2403

Courriel : xcna-csa-cas@dfo-mpo.gc.ca

Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2007

An English version is available upon request at the above address.



La présente publication doit être citée comme suit :

MPO, 2007. Demande de dragage de la rivière Sydenham, Ontario, pouvant avoir des répercussions sur les espèces de moules en voie de disparition. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Rép. des Sci. 2007/004.